

Paris, le 27 Avril 2009,

COMMUNIQUE DE PRESSE sur la proposition de loi N°1601

AMENDEE PAR LA COMMISSION DES LOIS LE 8 AVRIL 2009,

« VISANT A IDENTIFIER, PREVENIR, DETECTER ET LUTTER CONTRE L'INCESTE SUR LES MINEURS ET A AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET SOCIAL DES VICTIMES »

Faisant suite au Communiqué de Presse du 6 avril dernier relatif à la proposition de loi N°1538, remis à l'ensemble des Députés, Ministres concernés et aux médias, la Voix De l'Enfant demande le rejet du texte de la proposition de loi N°1601 amendée par la Commission des lois. Cette proposition sera examinée en procédure accélérée et première lecture par l'Assemblée Nationale le 28 avril prochain.

La Voix De l'Enfant demande aux Députés de reconsidérer l'opportunité de l'adoption d'une nouvelle loi relative à la protection des mineurs victimes d'inceste.

Elle sollicite l'octroi de moyens humains et financiers nécessaires à l'application des textes existants en matière de recueil de la parole des enfants victimes de violences sexuelles et du traitement des affaires judiciaires.

La Voix De l'Enfant considère que ces moyens sont indispensables à l'ensemble des professionnels - magistrats, police judiciaire, médecins, experts, travailleurs sociaux - tout au long des procédures d'enquête et d'instruction, en ce qu'ils contribuent à la recherche de la manifestation de la vérité.

Ces moyens sont essentiels à la prise en charge, au suivi et à la protection de l'ensemble des mineurs victimes d'infractions sexuelles.

La Voix De l'Enfant propose que soit effectué un bilan sur une durée de dix-huit mois, évaluant l'efficacité des textes législatifs et réglementaires existants et les moyens attribués à leur application.

S'il s'avère, après cette évaluation, que ces textes ne suffisent pas pour poursuivre et sanctionner les personnes ayant autorité sur les enfants qui se rendent coupables d'infractions sexuelles à leur égard, la Voix De l'Enfant révisera alors sa position.

Elle se mettra à disposition pour participer aux travaux d'élaboration d'un texte prenant en compte les carences afin de renforcer la protection des mineurs victimes d'infractions sexuelles quels qu'ils soient.

Contacts :

Amélie TIGOULET - Chargée de communication - 01 40 22 03 20 communication@lavoixdelenfant.org

Martine BROUSSE - Directrice - 06 22 80 82 82